

PRIX FONDATION SOCAN/ MUSCAN POUR LA RECHERCHE SUR LA MUSIQUE CANADIENNE

Date limite pour soumettre une proposition de communication au Congrès 2016 : 23 novembre 2015
Date limite de réception des articles soumis au concours : 29 avril 2016

Les deux Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne, d'une valeur de 2 500 \$ chacun, ont pour but d'encourager de jeunes chercheurs à mener des travaux dans le domaine de la musique canadienne, et d'inciter les professeurs à les soutenir dans cette démarche. Un de ces prix récompense le meilleur article rédigé en français, et l'autre, le meilleur article rédigé en anglais. Par « domaine de la musique canadienne », on entend un vaste éventail de genres, y compris, sans toutefois s'y limiter, la musique de concert, la musique folklorique, le jazz et la musique populaire.

Critères d'admissibilité : Le concours est ouvert aux personnes qui, au moment de soumettre leur article, remplissent les conditions suivantes : 1) être inscrit à un programme d'études de premier, de deuxième ou de troisième cycle (au Canada ou ailleurs); 2) être citoyen canadien ou résident permanent au Canada; 3) *dans le cas des étudiants de deuxième ou de troisième cycle*, être membre en règle de MUSCAN (le montant de la cotisation pour 2016 est de 40 \$); 4) ne pas avoir déjà obtenu un doctorat et ne pas occuper de poste d'enseignement à temps plein.

Nous invitons fortement les étudiants inscrits au deuxième ou au troisième cycle qui comptent participer au concours à soumettre une proposition de communication au Comité de programme du Congrès annuel de MUSCAN, lequel se tiendra du 1^{er} au 3 juin 2016 à l'Université de Calgary, à Calgary, en Alberta. La date limite pour proposer une communication au Congrès 2016 est le **23 novembre 2015**, soit cinq mois avant la date limite pour soumettre l'article complet au concours (voir la section « **Date limite de réception des articles** » ci-après).

De plus, nous incitons les étudiants inscrits au premier cycle qui comptent participer au concours à devenir membres de MUSCAN et à soumettre une proposition de communication à une édition du congrès annuel (en novembre). La communication peut être issue ou non de l'article destiné au concours.

Les articles consacrés à la musique canadienne qui ont déjà valu à leurs auteurs le Prix George-Proctor de MUSCAN *ne sont pas* admissibles au Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne. Toute personne qui a remporté un Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne alors qu'elle était inscrite aux cycles supérieurs ne pourra plus participer à ce concours, mais demeurera admissible au Prix Fondation SOCAN/George-Proctor. Un article choisi pour le Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne une année donnée est également admissible au

Prix Fondation SOCAN/George-Proctor la même année. (Pour plus de renseignements au sujet de l'admissibilité, voir l'« Appel de communications pour le Prix Fondation SOCAN/George-Proctor » à l'adresse www.muscan.org. Veuillez également y consulter le *Règlement officiel du Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne*.

Nous vous invitons à visiter le site www.muscan.org pour obtenir plus de renseignements sur les avantages de devenir membre de MUSCAN et pour consulter l'« Appel de communications, de séances et de tables rondes » du Congrès 2016.

Une proposition soumise au Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne consiste en un document écrit qui :

- présente, dans un style rigoureux, les résultats d'une recherche originale menée par l'étudiant;
- compte 3 000 mots au maximum;
- comprend l'appareil critique complet, y compris les notes et la bibliographie;
- ne porte ni le nom de l'auteur ni le nom de l'établissement où ce dernier poursuit ses études (que ce soit en page couverture ou en tête de la première page);
- est transmis en format PDF (ne dépassant pas 1 Mo) et dont les exemples, les figures et les tableaux, le cas échéant, sont préférablement insérés dans le corps du texte;
- est acheminé en ligne à <https://scpa.ucalgary.ca/muscan2016/>. Sur le formulaire en ligne, le candidat devra indiquer : 1) son nom; 2) son adresse postale; 3) le nom du programme auquel il est inscrit, de même que son niveau; 4) l'établissement où il poursuit ses études; et 5) son adresse électronique.

Date limite de réception des articles : **le 29 avril 2016, à 23 h 59**, à l'adresse <https://scpa.ucalgary.ca/muscan2016/>

Le jury sera formé de quatre membres de MUSCAN et présidé par un membre du conseil d'administration de MUSCAN. Le concours 2016 sera présidé par madame Mary Ingraham, Ph. D. (Université de l'Alberta). Les trois autres membres du jury seront choisis de façon à éviter tout conflit d'intérêts et à représenter le plus grand nombre de champs d'études possibles.

Le nom des gagnants sera divulgué pendant le congrès annuel de MUSCAN, en juin 2016. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun article ne lui semble satisfaisant.

Les articles gagnants seront versés sur le site Web de MUSCAN (www.muscan.org) dans des archives électroniques réservées à cet effet, de même que sur le site Web de la Fondation SOCAN. Il est possible que les articles soient versés aux archives sous réserve de modifications mineures. L'auteur devra apporter ces modifications avant la date limite prescrite, pour publication le plus tôt possible, ou au début de l'automne suivant, au plus tard.

Les Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne sont rendus possibles grâce au soutien financier de la Fondation SOCAN et sont administrés par la Société de musique des universités canadiennes.